

BILAN DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS 2020 DES DIRECTEURS D'HOPITAL (DH)

➤ **2 893 évaluations de directeurs d'hôpital attendues pour l'année 2020, 2 509 retours enregistrés, soit un taux de retour de 86,7 %.**

- ✓ Pour les chefs d'établissement : 86,6 % / Pour les directeurs adjoints : 86,8 %.
- ✓ **Hors directeurs en position de détachement**, le taux de retour atteint **89,0 %** (87,0 % chez les chefs d'établissement et 89,3 % chez les directeurs adjoints).

➤ Cotation de la part fonctions (PF 2020)

- ✓ **Chefs d'établissement hors classe**: 75 % d'entre eux ont une cotation de **2,8**. Pour les classes exceptionnelles, la majorité (58,6 %) a une cotation égale à **3**.
- ✓ **Directeurs adjoints classe normale** : cotation majoritaire à **2,6** pour 59,4 % d'entre eux. Directeurs adjoints **hors classe** : cotation **2,7** à 72,5 %.
- ✓ Directeurs adjoints en **classe exceptionnelle** : 75 % d'entre eux se répartissent sur la cotation **2,8** (39 %), **2,9** pour 18,6 % et **2,7** pour 16,9 % d'entre eux.

147 directeurs, tous emplois confondus, soit **6,8 % des DH**, n'ont pas de **concession de logement** et bénéficient du doublement de leur part fonctions (7,2 % en 2019).

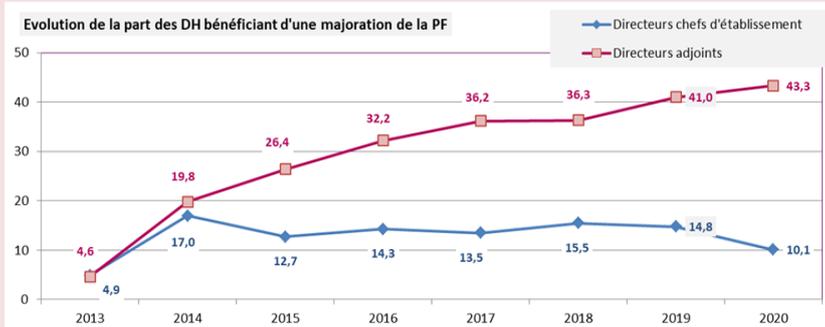
Majoration de la cotation de la part fonctions en 2020 :

➤ **10,1 % des directeurs chefs d'établissement :**

- 11,8 % des directrices cheffes d'établissement, contre 9,5 % des hommes.

➤ **43,3 % des directeurs adjoints :**

- 44,7 % des directeurs adjoints hommes, contre 42,3 % des directrices adjointes.



16,7 % des directeurs chefs d'établissement ont bénéficié d'une majoration de la cotation de la part fonctions pour **intérim**, contre **1,3 % des directeurs adjoints** (respectivement 14,1 % et 2,2 % en 2019).

- 15,8 % des **directrices cheffes d'établissement**, contre 17,1 % des hommes et 1,2 % des **directrices adjointes**, contre 1,5 % des directeurs adjoints hommes.

➤ Cotation de la part résultats (PR 2020)

PR moyenne pour les directeurs **chefs d'établissement** : **5,7** (5,6 en 2019)

PR moyenne pour les **directeurs adjoints** : **5,0** (comme en 2019).

A l'exception des **directeurs adjoints de classe normale**, la quasi-totalité des DH ont une PR 2020 supérieure ou égale à 3. 88,2 % des **chefs d'établissement** ont une PR supérieure ou égale à 5 et 70,1 % des **directeurs adjoints**.

La proportion de **DH ayant atteint le plafond des cotations PR (6)** poursuit sa progression : sur les trois dernières années, pour les **chefs d'établissement**, cette proportion est passée de 59,1 % en 2018 à 61,3 % en 2019 et 69,3 % en 2020, soit une hausse de 10,2 points.

Chez les **directeurs adjoints** : 47,1 % en 2018 à 53,1 % en 2019 et 57,9 % en 2020 (+ 10,8 points).

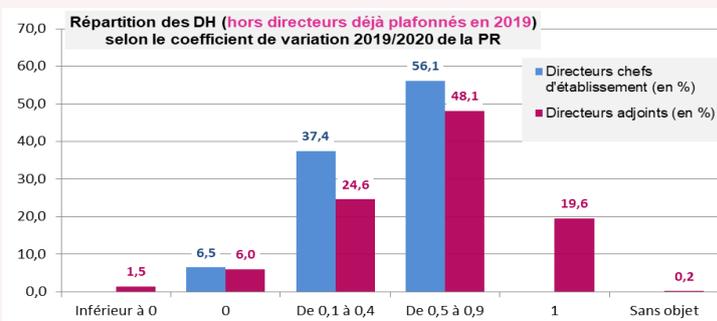
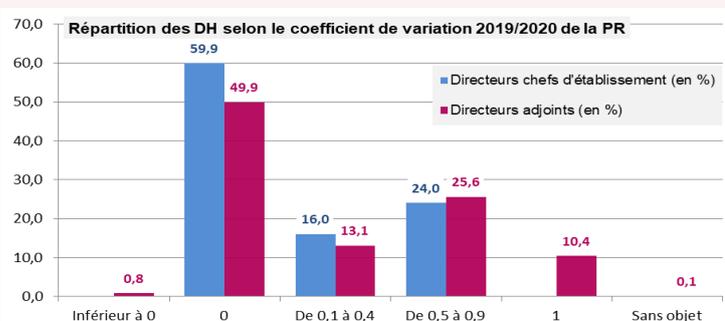
Indicateurs sur la PR des directeurs d'hôpital

	Chefs d'établissement	Directeurs adjoints	Ensemble des DH
EFFECTIFS	287	1 878	2 165
→ Femmes	76	1 027	1 103
→ Hommes	211	851	1 062
PR moyenne :	5,7	5	5,1
Classe normale	4	2,9	2,9
Hors classe (hors EF)	5,7	5,7	5,7
Classe exceptionnelle (hors EF)	6	5,9	5,9
Emplois fonctionnels (HC + CE)	5,7	5,9	5,7
→ Femmes	5,7	5	
→ Hommes	5,7	5	
DH ayant une PR égale à 6 en 2020	69,3 %	57,9 %	59,4 %
→ Femmes	71,1 %	59,3 %	60,1 %
→ Hommes	68,7 %	56,2 %	58,7 %
DH ayant déjà atteint le plafond en 2019 (PR=6 en 2019)	57,1 %	46,8 %	48,1 %
→ Femmes	55,3 %	48,3 %	48,8 %
→ Hommes	57,8 %	44,9 %	47,5 %

➤ Coefficient de variation 2019/2020 de la part résultats

60 % des chefs d'établissement ont eu un **coefficient d'évolution de la PR** égal à zéro en 2020. Hors directeurs déjà au plafond de la PR en 2019, cette proportion passe à 6,5 %.

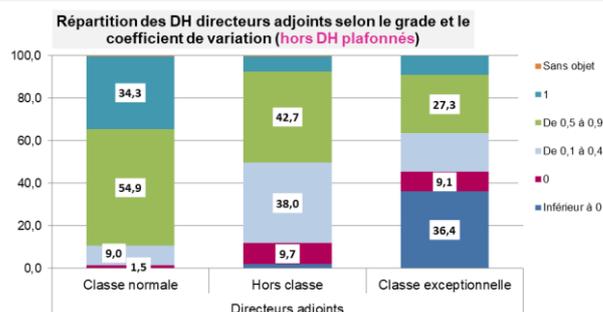
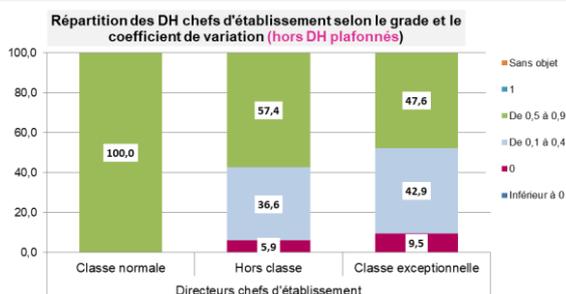
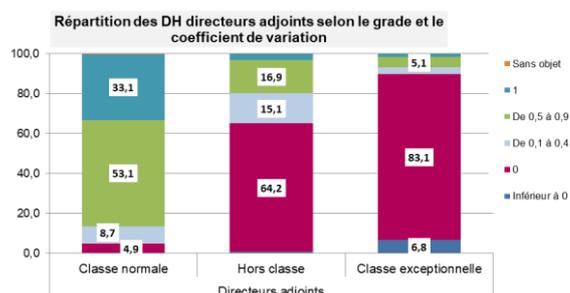
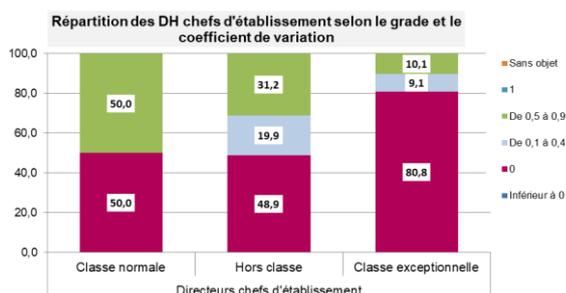
Le coefficient de variation de la PR s'établit en moyenne à **0,2** pour les **directeurs chefs d'établissement**. Hors directeurs déjà au plafond en 2019, le coefficient de variation est alors de **0,4 en moyenne**.



Chez les **directeurs adjoints**, **50 %** sont concernés par un **coefficient d'évolution de la PR égal à zéro**. Hors directeurs déjà au plafond de la PR en 2019, cette proportion passe à 6,0 %.

En 2020, le coefficient de variation de la PR s'établit en moyenne à **0,3** pour les **directeurs adjoints**. Hors directeurs déjà au plafond en 2019, ce coefficient atteint **0,6**.

Hors directeurs déjà au plafond de la PR en 2019, la majorité des DH **chefs d'établissement** a un coefficient compris entre 0,5 et 0,9 : 57,4 % des hors classes et 47,6 % des classes exceptionnelles. Chez les **directeurs adjoints** : 54,9 % des classes normales et 42,7 % des hors classes.



➤ Versement exceptionnel

Très peu de **directeurs chefs d'établissement** sont concernés par le versement exceptionnel : 2,8 % (1,6 % en 2019), contre 12 % des **directeurs adjoints** (5,1 % en 2019), avec des directeurs adjoints de classe normale davantage concernés (32,1 % d'entre eux). Les directeurs adjoints enregistrent en moyenne un coefficient de versement exceptionnel de **0,5**, contre **0,4 pour les chefs d'établissement**.

Coefficient de versement exceptionnel	Directeurs chefs d'établissement (en %)				Directeurs adjoints (en %)			
	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Ensemble	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Ensemble
Non concernés	50,0	97,3	98,0	97,2	67,9	94,7	96,6	88,0
De 0,1 à 0,4		1,6	2,0	1,7	13,2	3,3	1,7	5,8
De 0,5 à 0,9	50,0	1,1		1,0	12,3	1,5	1,7	4,2
1					6,6	0,5		2,0
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de directeurs	2	186	99	287	471	1 348	59	1 878
% de directeurs concernés	50,0	2,7	2,0	2,8	32,1	5,3	3,4	12,0
Coefficient moyen	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5

Aucune directrice **chefe d'établissement** n'est concernée. Parmi les **directeurs adjoints**, elles sont concernées quasiment dans les mêmes proportions que les directeurs (11,6 %, contre 12,5 %).

De très légères différences sont observées au niveau des coefficients attribués.

En effet, les directrices sont plus nombreuses à avoir un coefficient compris entre 0,1 et 0,4 (50,4 %) mais sont également plus nombreuses à avoir eu un coefficient de versement exceptionnel à hauteur de 1.

